

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Chronique Politique.

On parle de nouveau d'un prochain mouvement ministériel, suivant lequel trois ministres — sur leur demande — seraient remplacés.

Voici les racontars qui circulaient à ce sujet, publiés sur la ligne de Versailles à Paris — rive droite — train express :

Le baron de Larcy, ministre des travaux publics, fatigué des travaux ministériels, et vivement contrarié du manifeste du comte de Chambord, aurait demandé à M. Thiers de vouloir bien lui désigner un successeur.

Le successeur serait M. Ancel, le député du Var et l'un des meilleurs amis du baron de Larcy.

M. de Larcy est plus légitimiste que M. Ancel, et a failli deux fois, sous l'Empire, obtenir le portefeuille du commerce, la première fois au commencement de l'Empire, et la seconde fois à la fin, dans le cabinet Ollivier.

M. Jules Favre serait remplacé par le duc de Broglie au ministère des affaires étrangères.

M. Jules Simon quitterait enfin le portefeuille de l'instruction publique ; il serait nommé grand maître de l'Université ou recteur de l'Académie de Paris.

Le serait M. Barthélemy Saint-Hilaire ou M. de Falloux qui remplacerait M. Jules Simon, que l'on a nommé à la Chambre le porte-coton de l'Académie.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES.

Les démarches du comité de la ligue libre-échangiste auprès de la commission du budget ont eu un succès relatif.

Des conversations ont eu lieu entre M. Thiers et M. Lyon au sujet du traité de commerce, cela a été l'aveu même de M. Gladstone ; mais le pouvoir exécutif, ému des nombreuses réclamations qui lui parviennent de presque tous les départements, consent à modifier le projet d'imposition sur les textiles, et à faire une enquête sérieuse dans tout le pays.

Il est certain que la discussion sera scindée, et que les impôts modifiant le régime commercial de la France ne seront pas discutés pour le moment.

Il n'est pas de même pour tous les autres projets qui viendront devant la Chambre la semaine prochaine.

La ligue libre-échangiste sera donc arrivée à ses fins, et, quelle que soit la détermination que prendra la Chambre, on ne pourra pas reprocher au gouvernement de légiférer sans écouter les intérêts.

Les nouveaux députés arrivent peu à peu à la Chambre ; presque tous sont là ! Ils ne siègent pas dans la salle des Pas-Perdus ; mais en attendant leur validation, ils choisissent leurs places et se groupent suivant leurs opinions.

Quant au centre gauche, il semble avoir la présence des nouveaux élus, et nous avons remarqué avec un certain étonnement les noms suivants groupés ensemble :

M. E. Duvergier de Hauranne, Lefebvre, Lagrange, Keller, Faïdherbe et de Janzé. Évidemment la République est le gouvernement que nous rapproche le plus.

Quant à M. Gambetta, hier c'était le tour de son banc de la Chambre, hier c'était le tour de M. Clément Laurier.

M. Laurier est entré dans la salle des séances, et a été l'objet de la profonde indifférence de la droite,

qui n'a pas même paru s'apercevoir de sa présence.

En revanche, le député du Var a trouvé assez bon accueil parmi ses collègues de la gauche.

Il n'est, du reste, demeuré que quelques minutes en séance.

Le temps de se montrer, il n'était déjà plus.

Le général Faïdherbe était très-félicité de sa nomination au grade de grand-officier de la Légion d'Honneur.

Pourquoi faut-il que le général de Cisse ait attendu que trois départements aient choisi pour député le commandant en chef de l'armée du Nord, pour lui accorder cette distinction qu'il a si bien méritée, disait-on ?

Le général Faïdherbe est un officier de grand mérite et d'une bravoure toute française ; mais s'il écoute ce qui se dit dans les couloirs de la Chambre, il fera bien de soigner sa liaison avec M. Gambetta.

Une nouvelle pour finir, et nous la garantissons exacte :

Le général d'Aurelles de Paladine est nommé commandant de la 14^e division militaire à Bordeaux, en remplacement du général Bisson, dont la proclamation électorale a été trouvée intempestive. (Paris-Journal.)

M. le général Le Flô, ex-ministre de la guerre du gouvernement de la Défense nationale à Paris, et M. de Chaudordy, délégué des affaires étrangères à Tours et à Bordeaux, ont été entendus dans la commission de révision des actes du gouvernement du 4 Septembre.

Le général Le Flô a parlé trois heures. Il a raconté avec de nombreux détails tout ce qui s'était fait à son ministère, de quelle façon on avait improvisé l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie.

Les commissaires ne sont pas encore près d'avoir fini leur besogne.

MM. Jules Favre, Jules Simon et Gambetta doivent être appelés prochainement devant cette commission.

Une autre commission, celle de l'enquête sur les causes de l'insurrection du 18 mars, a aussi entendu son petit personnage. Celui-là, c'est M. Lagrange, l'ancien directeur de la police, qui est écroué à Versailles sous mandat de dépôt du juge d'instruction. M. Lagrange a été amené à la commission, et, tout en réclamant assez haut contre son incarcération, a donné de curieux détails.

D'autre part, la commission reçoit en grande quantité des dossiers relatifs à l'Internationale. Que va-t-il résulter de ce dépouillement ?

La commission chargée de la loi relative aux faillites tient à s'éclairer le plus possible. Elle fait rechercher aujourd'hui le travail que M. Belmouillard fit, il y a une dizaine d'années, sur ce sujet si plein d'intérêt à l'époque où nous vivons. Sous peu, croyons-nous, le projet de loi sera rédigé.

On lit dans le *Constitutionnel* :

« La commission du budget s'est occupée de l'élévation des droits de poste sur les journaux. Un des systèmes en discussion consisterait à disjoindre du timbre les droits de poste : on proposerait comme taxe de transport 2 c. par 20 grammes, 3 c. par 30 grammes, 4 c. par 40 grammes, ensuite 4 c. 1/2 par 50 grammes et ainsi de suite ; un demi-centime par augmentation de 10 grammes. La commission a entendu les représentants des journaux. On a fait observer avec grande

raison (nous voyons notamment que cette opinion a été soutenue par M. Hervé, du *Journal de Paris*) que la taxe serait très-lourde ; que les grands journaux pèsent 34 à 35 grammes paieraient 4 c. pour frais de poste, et qu'ils auraient en outre à supporter probablement le timbre et les droits sur le papier ; qu'on arriverait ainsi à déshabituer le public de la lecture des journaux les plus sérieux au moment où l'on se plaint de la licence immorale ou révolutionnaire de la presse ; qu'en général la circulation de ces journaux à l'étranger, où il est si utile qu'ils continuent à représenter la presse française... »

Je n'ai pas grande confiance : c'est trop logique pour être entendu. C'est des commissions que l'Évangile disait : *Aures habent...*

Pendant la journée qu'il a passée à Versailles chez M. Thiers, le général Manteuffel a promis l'évacuation des troupes allemandes, aussitôt le paiement de 175 millions effectué.

Ceci contredit ce qu'on a raconté des prétendues chicanes de M. de Bismarck.

Mercredi, le bruit circulait à Versailles que les Prussiens mettaient certaines conditions à l'évacuation du département de la Somme, de l'Oise et de la Seine-Inférieure.

D'après le *Temps*, le paiement complémentaire des 500 millions, qui devait s'effectuer à Strasbourg, était retardé de vingt-quatre heures au moins.

Aujourd'hui, l'*Opinion nationale* affirme que, mardi, un versement complémentaire de 160 millions a été fait par le gouvernement français entre les mains de la Prusse.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les journaux des trois départements cités nous parviennent, et que pas un seul d'entre eux ne signale un mouvement de troupes prussiennes. Évidemment, le bâillon étouffe toujours leurs voix.

Nous avons déjà donné des détails sur la transformation que l'Allemagne est en train de faire subir à l'armement de ses troupes. La *Presse de Vienne* nous en fournit de nouveaux. Cette fois il s'agit de la réorganisation militaire :

« D'ici à un an, les petites armées allemandes auront cessé d'exister et seront devenues parties intégrantes de l'armée commune de l'Allemagne. Une fois cette fusion terminée, le nouvel empire allemand aura la plus grande armée que le monde ait jamais vue.

« La division future des troupes allemandes du Sud (y compris le contingent que devront fournir l'Alsace et la Lorraine) est déjà établie en cinq corps d'armée. On compte dès à présent pour l'armée allemande du Nord 13 corps d'armée ; ainsi l'armée de l'Allemagne tout entière formera 18 corps (la garde prussienne et 17 corps d'armée de ligne). La force de tous ces corps, à de très-légères différences, sera identique ; elle se composera de 8 à 9 régiments de ligne, de 5 à 6 régiments de cavalerie ; soit en tout plus de 150 régiments d'infanterie et plus de 100 de cavalerie.

« A cette armée active il faut ajouter la réserve et la landwehr.

« Une chose qu'on peut considérer comme certaine, c'est que les landwehrs des États allemands du Sud vont être organisés sur le modèle exact de celle de la Prusse.

« D'après la règle prussienne, à chaque régiment de ligne de 3 bataillons correspond un régiment de landwehr de 2 bataillons, et à chaque régiment de fusiliers correspond de même un bataillon de réserve-landwehr.

« Il n'est pas possible, dès à présent, d'évaluer

exactement les forces que donneront les landwehrs du Sud, parce que la formation du corps wurtembergeois n'est pas achevée, et que les régiments de fusiliers qui doivent figurer dans l'organisation des troupes du Sud ne sont pas encore créés. Cependant on peut établir approximativement la proportion suivante : Hesse, 6 bataillons de landwehr ; Bade, 12 ; Alsace et Lorraine, également 12 ; Wurtemberg, 12 à 16 ; Bavière, 32 à 34.

« La force totale des landwehrs de l'Allemagne du Sud serait ainsi de 74 à 80 bataillons.

« La landwehr de l'Allemagne du Nord compte 218 bataillons et 12 régiments de cavalerie.

« C'est donc un total d'environ 300 bataillons et 20 à 25 régiments de cavalerie qui sera fourni par les landwehrs de toute l'Allemagne. »

Si l'on n'adopte pas en France le système du service obligatoire pour tous, nous ne voyons point quelles armées on pourra jamais opposer à des masses aussi formidables.

Et puis, qui sait ? le jour où dans tous les pays, chacun étant forcément soldat, tout le monde sera obligé d'aller se battre, ce jour-là personne, peut-être, ne poussera plus à la guerre.

Il est bien entendu que ce jour-là ne peut venir qu'après notre revanche prise.

On sait à quels procédés le parti républicain a eu recours pour conquérir des suffrages ; la triple élection de M. Gambetta peut surprendre, non plus que celle des hommes de ce parti, puisque, aux dires du maître, elle est une conquête sur l'ignorance et la sottise. « Il faut tenir compte de l'état d'infériorité intellectuelle où la société maintient les paysans, » dit-il. Si du moins l'ex-dictateur s'était borné à profiter des manœuvres déloyales de ses amis politiques, on pourrait lui supposer quelque reste de pudeur ; mais son grand discours de Bordeaux, que nous nommerons sa petite réclame, ne nous permet pas de le juger si favorablement.

Écoutez-le, il n'en est pas encore à reconnaître que son impéritie comme ministre de la guerre a largement contribué à nos malheurs. Non, ils « viennent de ce que la monarchie a conservé trop de partisans. » Et cependant les monarchistes purs eussent sauvé la France, s'ils avaient été plus nombreux : tout le monde leur rend ce témoignage.

M. Gambetta voudrait nous sauver, il a l'ambition « d'accomplir » de grandes choses. Certes, il ne doute pas de lui-même ; il nous a montré son incommensurable orgueil dans ses proclamations, où s'élevaient ses présomptions les plus folles, ses pronostics les plus vains.

Mais qu'il nous fasse connaître son plan. Il ne suffit pas de prôner la République, de décrier et d'accuser faussement la monarchie, il faut prouver en quoi le régime républicain lui est supérieur et comment il arrivera, par l'appât donné à toutes les ambitions subalternes, à moraliser le peuple. Car c'est là la thèse de M. Gambetta.

Écoutez encore ; le moyen est simple : « Pour moraliser les travailleurs des villes et des champs, il faut leur distribuer largement la science. » Comment ? Cela est-il compatible avec leurs fatigues corporelles et la nature de leurs travaux ? Qu'importe ! Ce n'est qu'en acquérant largement la science que l'on peut arriver à la moralité. De sorte que les hommes qui n'ont de la science que les premiers éléments sont les moins vertueux, les bacheliers le sont davantage, les licenciés encore plus, et les docteurs sont impeccables. Nous regardons autour de nous et nous voyons

bien des exemples du contraire. Ah ! c'est que, pas plus que les paysans, nous ne connaissons ni les fines nuances ni les fines distinctions.

Nous désirons que chacun acquière autant de science qu'en comportent les nécessités de l'état auquel il est propre; mais nous croyons que le peuple ne sera vertueux que quand il aura en même temps, le respect de la loi de Dieu qui est la révélation de la vraie morale.

Je suppose M. Gambetta un homme de science; et je cherche en lui la réalisation de cet effet merveilleux.

Au 4 septembre, je l'entends répondre aux cris de: Vive la République, poussés au Corps-Législatif par les énergumènes qui l'avaient envahi: « Non ! pas de République; ne songeons qu'à la défense nationale. » C'était ce qu'il convenait de faire pour ne déconcerter aucun dévouement, pour n'énerver aucune force, pour éviter le reproche tant de fois adressé à Bonaparte, d'avoir escamoté le pouvoir.

Mais si le gouvernement avait dû se renfermer dans ce devoir suprême, on l'eût composé d'hommes sérieux, d'une aptitude éprouvée, et le jeune avocat n'y eût pas trouvé sa place, parce que ce n'était pas le temps de parler: c'était celui d'agir. Et voilà pourquoi M. Gambetta, qui ne voulait pas de la République, était, deux heures après, ministre de l'intérieur de la République. Qui n'admire-rait ici la grandeur du caractère dans la constance des convictions et la générosité de l'abnégation !

Il est donc bien autorisé à dire: « Il n'y a de politique vraiment sage, vraiment féconde, que celle du parti républicain. »

Si la sagesse consiste à marcher dans l'ombre et à choisir son moment pour courir à l'assaut du pouvoir, le parti a ce genre de sagesse, qu'il partage avec tous les hommes d'aventures; et ce

moyen est vraiment fécond, puisqu'il procure les avantages convoités. Ici, la fin justifie les moyens; cela n'est pas conforme à la vieille morale, et la nation n'a rien à attendre d'heureux de telles entreprises.

Nous avons fait trois essais de République, et trois fois nous avons glissé dans le sang. Le troisième essai nous a valu la destruction des monuments de notre gloire nationale et l'incendie !

Qui nous a conduits là ? N'est-ce pas le parti républicain ? Mais alors où est la sagesse, où la fécondité ?

Autre prétention non moins impudente: « Le dogme de la République est de n'attribuer les fonctions publiques qu'au mérite et à la vertu. »

Si c'est là le dogme de la République, il faut convenir qu'il n'a point encore été pratiqué. Impossible de considérer M. Gambetta comme le plus vertueux des hommes, bien qu'il ait occupé l'emploi le plus important dans le gouvernement de la République sans nuance.

On connaît son ambition: il ne faut pas que la République lui échappe; aussi déclare-t-il qu'elle est à cette heure un fait normal, puisque « c'est en son nom qu'on édicte les lois, qu'on traite de la paix, qu'on lève des milliards, qu'on rend la justice, qu'on dompte des émeutes. Il y a bien une nuance, mais elle est puérile. » Il ne connaît pas le pacte de Bordeaux !

Nuance puérile, en effet. La République a un chef monarchiste. Malgré des votes récents, surpris à la bonne foi des populations, on peut affirmer que la nation n'en veut pas; l'armée, certes, ne s'est pas battue pour elle, et les capitaux n'ont fait que manifester leur confiance dans les aspirations anti-républicaines de la majorité de l'Assemblée nationale. Nuance puérile !

Ceci donne bien le droit à M. Gambetta d'affir-

mer que « la République s'impose par là au respect de tous, et que quiconque la menace est un factieux. »

Ceci était à l'adresse des électeurs craintifs. Honorable moyen !

La vertu gambettiste, toujours féconde, n'exclut ni la calomnie, ni le mensonge. Prouvons-le:

« Le paysan sait que cette terre que son grand-père avait acquise a été menacée à la suite de l'invasion, et il voit que toutes les fois que l'ancien régime reparait, la restauration menace, sinon la détention immédiate de la terre, du moins son morcellement. Il y a quelques jours, une proposition a été introduite à l'Assemblée pour rétablir le droit d'aînesse et ses conséquences. »

Or, après l'invasion, la charte de 1814 garantissait aux acquéreurs de biens nationaux la propriété de ces biens, et jamais, dès lors, cette propriété n'a été mise en question. C'est égal, la monarchie légitime « menace toujours, sinon la détention immédiate de la terre, du moins son morcellement. » Le paysan n'a compris qu'une chose, et c'est ce que M. Gambetta avait en vue: c'est que sa propriété serait menacée par une restauration monarchique. Or, il n'y a rien de plus faux. Assimiler à une proposition tendant au rétablissement du droit d'aînesse et de ses conséquences, le projet de restituer au père de famille le droit de tester, au grand avantage de l'autorité paternelle et du respect de cette autorité, c'est de la plus insigne mauvaise foi.

Combien seraient plus honorables pour M. Gambetta les suffrages qui, dans trois départements, l'ont envoyé à la Chambre, s'il les devait à sa droiture. Mais, la droiture qui lui manque, on l'a vue resplendir ailleurs, et nous espérons que l'exemple ne sera pas perdu. M. A.

— La première séance du conseil de guerre de Versailles était annoncée, depuis plusieurs jours, pour aujourd'hui samedi.

Il paraît à peu près certain que l'ouverture de ce conseil n'aura pas lieu avant une semaine... ou deux.

Pour les articles non signés: P. Godet.

Chronique Locale et de l'Ouest.

GARDE NATIONALE.

Dimanche 16 juillet, le bataillon se réunira sept heures moins le quart, quai Saint-Nicolas. Le chef de bataillon, RAPAUD.

Dernières Nouvelles.

Voici la dépêche que publie le Journal de Lyon:

Nice, 12 juillet 1871.

La nuit du 10 a été orageuse et sinistre. Une bande a parcouru la ville, poussant des cris furibonds de: Vive Garibaldi! A bas la France! Mort aux Français! Mort à Lefebvre! Après avoir poussé ces cris, les émeutiers poignardèrent les frères Gilly, entrepreneurs français. Un des frères Gilly est à l'agonie. Ravel a pris la fuite. Avezza a été arrêté avec plusieurs complices. On assure que parmi eux se trouve Martini, rédacteur du *Pensiero*.

Et pas de commentaires! De son côté, l'agence Havas garde le silence.

Les tentatives sécessionnistes qui se sont déjà produites en Savoie, dans le courant de juin, exigent cependant qu'on sache au juste quelle est la portée de ce nouveau mouvement anti-français.

Pour les dernières nouvelles: P. Godet.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE VASTE MAISON, près la rue Neuve-Beaurepaire. S'adresser audit notaire. (150)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

IMMEUBLES

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ.

Commune de Souzay.

1° La maison de la Boissière ou Bessière, située sur la levée, comprenant boutique, arrière-boutique, chambres et grandes salles, écuries, cour, hangar, cave, jardin.

Une portion de cette maison est occupée par une société.

2° Au Clos-des-Nau, 8 ares 25 centiares de terre affluée de fruitiers, ou jardin;

3° Onze ares de bois-taillis, dans les Follies;

4° Trois ares environ de bois-taillis, au Bois-Joubert;

5° Seize ares 50 centiares environ de lisière de bois et sapins, à Champigny;

6° Un ares 50 centiares de pré et quêtiers, dans l'île de Souzay;

7° Et 5 ares 50 centiares de pré, à la tête de l'île.

Commune de Parnay.

8° Dix-neuf ares, pré et quêtiers, au Quétier-des-Landes, en l'île de Parnay;

9° Vingt-on ares environ de pré, afflués de frênes, ormeaux et bouillards, dans la vieille île de Parnay;

10° Vingt-deux ares environ de pré, dans la même île;

11° Onze ares de bois-taillis, situés à la Mouée;

12° Quatre ares environ de bois, à la Boissière.

Commune de Turquant.

13° Onze ares environ de bois-taillis, en Halbray.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à M^e Mauriceau, huissier à Saumur, mandataire du propriétaire, ou à M^e Laumouier, notaire. (163)

A VENDRE OU A LOUER

Une maison, située au Pont-Fouchard, avec beau jardin. S'adresser à M^e TESSIÉ, rue du Pavillon.

A VENDRE

VIN BLANC.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M. et M^{me} Vogler.

Les dimanches 2 et 16 juillet 1871, à une heure de l'après-midi.

Il sera procédé, par le ministère de M^e SANZAY, notaire à Brézé, à la ferme de l'Isle-d'Asnières, commune de Méron, à la vente publique aux enchères de divers meubles et objets mobiliers dépendant des successions de M. et M^{me} VOGLER.

Il sera vendu:

Lits garnis, en acajou, en noyer et en fer, tables, tables de nuit, tables de toilette, tables à ouvrage, tables de jeu, commode, bureau, fauteuils, chaises garnies et autres, glaces, pendules, fourneau en fonte, batterie de cuisine, lampes, vaisselle, service de table et garniture de cheminée; — draps, serviettes, nappes, garde-robe, armoire; — deux belles charrettes, quatre tombereaux, trois camions à quatre roues, une machine à battre et à vanner, un râteau à cheval, deux coupe-racines, un tartare, un moulin cribleur, un bache-paille, quatre hersees, six versoirs, dont l'un système anglais, un moulin à vanner, une faucheuse système Wood, trois rouleaux en bois, deux rouleaux en fonte; un harnais double de voiture, deux sellettes, deux reculements, un cabriolet, huit paires de traits, quatorze colliers de chevaux; un cylindre en cuivre, un soufflet de forge, une pompe d'arrosage, une enclume, plusieurs prolonges; une grande quantité d'instruments aratoires et d'outils;

Plusieurs chaudières en fonte, une baignoire, un bain de siège, trois dragues, planches à bouteilles, bouteilles vides, trois avant-trains, plusieurs garde-mangers, fer brut, fûts, pots, grains, bois de chauffage; neuf chevaux et juments, trois poulains, vingt-deux vaches, génisses, veaux et bœufs, et grande quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Le dimanche 16, vente des bestiaux et des instruments aratoires, et ensuite, continuation de la vente du mobilier.

NOTA. — L'Isle-d'Asnières est située près le village de Douvy, commune d'Épiéds, auquel on arrive par la route de Saumur à la Motte-Bourbon. (127)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Au Verger-Soreau, commune de Saint-Lambert-des-Levés, à midi précis, le dimanche 23 juillet 1871, à la requête de M. Pierre Desessard, charron à Saint-Lambert-des-Levés, subrogé-tuteur de l'interdit Auguste Tessier, résidant à Doué-la-Fontaine, il sera vendu aux enchères, par le ministère de M^e LAUMONIER, divers effets mobiliers appartenant à l'interdit Tessier, tels que lit garni, armoire, ustensiles de ménage, blé, chanvre, vin, une jument, une vache, une génisse et autres objets.

Au comptant, et 10 centimes par franc en sus. (166)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Sur une seule enchère,

Le dimanche 16 juillet 1871, à midi, En l'étude dudit notaire,

UNE MAISON NEUVE avec petit jardin, dans la cour du n° 72, rue Saint-Nicolas, dépendant de la succession Svanberg. S'adresser audit notaire. (160)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance après l'entèvement de la récolte de 1871,

LA BELLE FERME

DE

L'ISLE D'ASNIÈRES

Sise commune de Méron, et par extension sur celle d'Épiéds (Maine-et-Loire).

Cette ferme comprend de vastes bâtiments d'exploitation, parfaitement installés, et 60 hectares de terres labourables et prés.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. SILVY, directeur liquidateur de la Caisse hypothécaire à Paris, soit audit M^e SANZAY, notaire. (124)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGE. (98)

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ, près Fontevault, comprenant maison, terres et bois, le tout ou une partie serait facilement transformé en propriété d'agrément. S'adresser audit notaire. (161)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, APPARTEMENT au premier étage, rue Royale. S'adresser à M. MILLOCHEAU.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, occupée autrefois par M. Retiveau, boulanger.

Avec la maison on cédera, si on le désire, tout le matériel de la boulangerie. S'adresser à M. Frédéric LEHOUX.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie. S'adresser au bureau du Journal.

FLANELLE DE SANTÉ HYGIÉNIQUE.

Cette flanelle, par la préparation que subit la laine avant le tissage, conserve, après le lavage, et jusqu'à ce qu'elle soit complètement usée, toutes ses qualités hygiéniques. Elle a de plus l'avantage de ne jamais se rétrécir.

Très-bonne qualité..... 2 f. 50

Qualité extra..... 3

— supérieure..... 5 50

Seul dépôt à Saumur, à la Ville de Paris, place Saint-Pierre. Seul dépôt à Angers, au Palais des Marchands, rue Baudrière, 66.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867. Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1869.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, P. GODET, imprimeur.